



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du rapport-préavis 2021-06 relatif à la réponse au postulat Damien Berger (Alt. – Verts) déposé le 28 septembre 2016 relatif à :

« POUR UN JOURNAL COMMUNAL COMME PLATEFORME DE COMMUNICATION POUR LES AUTORITÉS POLITIQUES (EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF) ET LES ASSOCIATIONS LOCALES. »

Elle était composée de :

Madame :	Danielle GOSTELLI	(1)
Messieurs :	Louis GOY (Alt-verts)	(0)
	Philippe KAPPELER (EA)	(1)
	Okita LUSSAMAKI (PSA)	(1)
	Jean-Michel MUTZENBERG (PLR)	(1)
	François DELADOEY (UDC)	(1)
Rapporteur :	Pierre-Yves BRELAZ (PLR)	(1)
Délégué municipal :	Frédéric BORLOZ	(syndic)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Municipaux et conseillers, la commission s'est réunie le 1^{er} avril 2021 à 19h00 à la salle Frédéric-Rouge de l'Hôtel de Ville. Nous tenons à remercier ici Monsieur le Syndic F. Borloz pour sa présence et les informations qui nous ont été transmises.

Historique

Le postulat, déposé le 28 décembre 2016, par le conseiller Damien Berger émanant du groupe Alternatives – Les Verts, découlait d'une première motion déposée en 2007 par le groupe Alternatives et qui demandait la création d'un journal communal. Cette dernière avait elle-même été précédée d'une interpellation du groupe Radical en novembre 2006 demandant à la Municipalité de définir sa politique de communication.

Répondant à l'interpellation et à la motion, Aigle engageait en juillet 2008 une chargée de communication à 40% en la personne de Mme Moesching (taux actuel 80%).

Le Conseil communal transmettait à la Municipalité pour étude et rapport le 27 avril 2017, après qu'une commission ait décidé de le prendre en considération. Le présent rapport-préavis renseigne le Conseil communal sur les mesures prises par la Municipalité en vue de mettre en place une plateforme de communication pour les autorités politiques et les associations locales, sous forme de journal ou non. Les délibérations de la commission mentionnaient que l'actuelle formule d'Aigle infos répondait en partie à ce que le postulat demandait. De plus les informations communales, les manifestations organisées sur la Commune et les informations des Associations y trouvaient déjà leur place. La commission constatait par contre que le journal communal paraissait que 3 fois par an et dès lors, l'agenda manifestations n'était de loin pas à jour avec des dates déjà passées.

La Commission tranchait également sur le fait de laisser tomber l'aspect politique dans Aigle infos afin d'en garder une neutralité et conserver ce magazine dans son format actuel, mais en le renforçant.

En conclusion, elle se prononçait à l'unanimité pour une prise en considération partielle du postulat Berger. Avec l'approbation du représentant du groupe Alternatives - Les Verts, elle modifiait les conclusions du postulat de la manière suivante :

- 1) Nous demandons que le futur journal offre, en plus des informations municipales, un contenu enrichi avec des rubriques concernant le Conseil communal.*
- 2) En corollaire, nous souhaitons que le magazine de la Municipalité soit rebaptisé : Aigle Infos, Journal communal.*

La Commission émettait le vœu que la Municipalité présente un préavis dans lequel le futur Aigle Infos paraîtrait 6 fois par an et serait augmenté, 2 ou 3 fois par an, d'un encart sur un sujet de fond comme, par exemple, un point sur les États Généraux.

Rapport – préavis 2020

Nous ne reviendrons pas sur le contexte actuel et le descriptif du projet se trouvant dans le préavis. Mais nous constatons que les conclusions du rapport de 2017 ont été respectées par la Municipalité en mettant en place un contenu enrichi d'Aigle Infos. Malheureusement elle n'a pas pu augmenter le nombre de parutions étant donné que les finances communales ne permettaient pas d'augmenter les ressources humaines de la division communication. Par contre, durant la période COVID-19, le magazine s'est métamorphosé en « Lettre Aigle infos » plus souple, plus mince et plus actif.

Les retours sont bons. En plus des pages dans le magazine « Le point Chablais », le site internet communal et le pilier public digital, les informations sont bien transmises à la population. Reste maintenant à ce que la population se les approprient et les utilisent.

La Municipalité se dit prête à suivre de près l'évolution de projets privés de communication pour compléter son offre d'informations à la population.

Discussion générale

Nous soulignons que, pour une fois, il était bien que la Municipalité attende pour répondre à ce postulat puisque pas mal de choses ont évolué dans ce projet. Aigle Info doit rester un journal pour informer la population mais ne doit pas devenir un journal politique. Par contre, il est possible au président-e du Conseil d'informer par un article sur la vie politique aiglonoise.

La présence sur les réseaux sociaux est importante et il faut continuer également avec ce moyen de communication.

La commission émet le vœu suivant :

Développement de l'information sur les moyens de communications à disposition dans la Commune et éventuellement mise en place d'une newsletter communale, peut-être plus régulièrement en y insérant éventuellement des informations concernant le sport et la culture par l'intermédiaire des différents services communaux.

En conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2021-06 du 22 février 2021
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal No 2021-06 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Damien Berger, déposé le 28 septembre 2016, intitulé : « Pour un journal communal comme plateforme de communication pour les autorités politiques (exécutif et législatif) et les associations locales ».

Au nom de la commission
Pierre-Yves Brélaz
Rapporteur



Aigle, le 13 avril 2021